From: **Support covid-19** <support-covid19@unsacom.fr>

To: adh@unsacom.fr <adh@unsacom.fr>

Subject: [adh] Covid-19 : revue de presses chômage partiel chez SFR

Date: 24.03.2020 17:06:26 (+0100)



FLASH INFOS

Quand nos actionnaires jouent avec la bourse ...

- ✓ Altice **+20, 61%**
- ✓ Orange + 1,97 %
- ✓ Bouygues + 2,61 %
- ✓ Iliad **0,76** %

L'opérateur SFR veut recourir au chômage partiel

P ar Mathieu Rosemain

PARIS, 24 mars (Reuters) - L'opérateur télécoms SFR, filiale française d'Altice Europe, prévoit de mettre en chômage partiel jusqu'à 60% de ses effectifs face aux conséquences de l'épidémie de coronavirus, a-t-on appris mardi auprès de représentants syndicaux.

La France a lancé un plan de soutien massif de 45 milliards d'euros, permettant notamment aux entreprises de réduire ou suspendre temporairement l'activité de leurs salariés, en leur versant une indemnisation prise en charge en partie par l'Etat.

Quelques jours après la mise en place de ce dispositif, 730.000 salariés français bénéficient déjà du chômage partiel, selon des chiffres diffusés mardi.

"Il y a manifestement un effet d'aubaine, un opportunisme ", estime Xavier COURTILLAT, délégué syndical central CFDT chez SFR, qui se dit choqué que l'opérateur fasse appel à l'argent public pour payer les salaires.

"Notre métier par essence est moins impacté que d'autres ", ajoute le représentant syndical.

Un porte-parole du ministère de l'Economie a indiqué que les entreprises françaises ont jusqu'à 30 jours pour demander à bénéficier du dispositif.

Les magasins des opérateurs télécoms sont autorisés à rester ouverts pendant la période de confinement décrétée par les autorités françaises pour limiter la propagation de l'épidémie.

Les abonnements mobiles et internet fournissent un revenu récurrent à SFR et ses concurrents Orange, Bouygues Telecom (Bouygues) et Free (Iliad) dont les réseaux sont fortement sollicités par des Français contraints pour beaucoup de rester chez eux.

Dans un message interne consulté par Reuters, Grégory Rabuel, directeur général de SFR, confirme avoir décidé de recourir au dispositif, sans préciser le nombre de salariés concernés.

"Nous avons décidé de recourir au chômage partiel à compter du 23 mars pour un grand nombre d'entre vous ou plus progressivement pour certains sur une partie de nos activités ", explique le directeur général dans le courrier.

Un porte-parole de SFR n'a pas souhaité faire de commentaire sur le pourcentage de salariés qui seraient placés en chômage partiel. Une source proche de la direction de SFR a toutefois précisé que la proportion se situait entre 40% et 50%.

"L'ensemble des salariés sont médusés par rapport à ce comportement : on attend des explications sur le fond comme sur la forme ", a déclaré Abdelkader CHOUKRANE, un représentant de l'UNSa, premier syndicat chez SFR.

Un porte-parole d'Orange a déclaré que l'opérateur historique n'avait pas l'intention de recourir au chômage partiel. Iliad n'a pas souhaité faire de commentaire et Bouygues Telecom n'était pas joignable dans l'immédiat.

https://investir.lesechos.fr/actions/actualites/l-operateur-sfr-veut-recourir-au-chomage-partiel-syndicats-1901437.php

SFR met 40 % de ses effectifs en chômage partiel

Par Elsa Bembaron

Les opérateurs télécoms sont confrontés à la surchauffe de leurs réseaux mais aussi la fermeture de leurs boutiques

Les opérateurs télécoms sont dans une situation paradoxale. D'un côté, ils sont en surchauffe ... et d'autre, certaines équipes ont «posé les stylos». SFR a été le premier à réagir à cette situation héritée du confinement actuel. Avec des boutiques fermées, des commerciaux privés de leurs contacts dans les entreprises, l'arrêt des développement de nouvelles offres ocommerciales ou technologiques, le groupe a décidé de placer au chômage partiel 3500 salariés, soit environ 40% de ses effectifs. Ces mesures touchent aussi les médias et la régie commerciale. Chiffre qui pourrait grimper à 5000 personnes en fonction de l'évolution de la situation. Les salariés du groupe ont été prévenu par un email de Gregory Rabuel, directeur général de l'opérateur, envoyé à l'ensemble du personnel. Dans ce courrier, il assure que tout est mis en œuvre pour «relancer aussi rapidement que possible l'ensemble des activités dès que la situation le permettra».

La mesure a aussitôt suscité l'inquiétude des syndicats. «Nous dénonçons l'opportunisme et le cynisme à l'œuvre dans la demande de recours auprès de l'administration d'une mesure de chômage partiel massive, alors que l'intégralité des salariés pourraient tout à fait être au travail à distance», explique Xavier COURTILLAT, délégué syndical de l'UES SFR. L'annonce est d'autant plus mal perçue qu'elle est faite le jour de la divulgation des résultats annuels d'Altice Europe, la maison-mère de SFR. Un moyen de rassurer les marché. Le titre a rebondi de plus de 22% à la Bourse d'Amsterdam à 3,60 euros, encore loin de son niveau du mois dernier à 6,12 euros.

Discussions chez Bouygues Telecom et Orange

Des réflexions sont aussi en cours chez Bouygues Telecom, chez Free et chez, confrontés à des problématiques similaires. Les discussions sont menées entre la direction et les instances représentatives du personnel. L'opérateur historique a ainsi commencé un «inventaire» des métiers qui sont les plus pénalisés par les mesures de confinement. Les boutiques sont au premier plan, tout comme les commerciaux, le marketing, mais aussi, la production audiovisuelle. Si Orange devait opter pour des mesures de chômage partiel, le groupe pourrait prendre en charge la différence de revenu entre l'indemnité et le salaire.

Les mesures de chômage partiel peuvent sembler paradoxal alors que leurs réseaux sont surmenés avec l'explosion du télétravail. Mais ce ne sont pas les mêmes métiers qui sont concernés par la maintenance et la supervision des réseaux d'un côté et les activités commerciales, de l'autre. «Nous négocions une prime de 1000 euros pour les salariés qui ne sont pas en télétravail», souligne Sebastien Crozier, président CFE CGC Orange. Prime évoquée par le Ministre de l'économie la semaine dernière et qui concerne les salariés restés «sur le terrain». C'est le cas des techniciens des opérateurs télécoms.

De son côté Iliad, la maison-mère de Free a mené toutes les consultations nécessaires à la mise en place de chômage partiel mais rien n'est encore activé. L'opérateur de Xavier Niel encourage ceux des salariés qui le peuvent à privilégier les vacances. Parmi ceux dont l'activité a chuté, certains sont redéployés sur d'autres métiers. Enfin, le groupe met aussi en place des formations en ligne. Une façon de mettre profit cette période de confinement. Enfin, le groupe a aussi fait savoir que toutes les promesses d'embauches faîtes, notamment dans le cadre du déploiement des activités à destination des entreprises, seraient honorées.

https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/sfr-met-40-de-ses-effectifs-en-chomage-partiel-20200324

Support aux salariés : support-covid19@unsacom.fr
Ne pas hésiter à partager autour de vous.

Cordialement

Syndicat UNSa COM

Altice Campus – Bâtiment Ouest B2.013 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 – PARIS

unsa@sfr.com / unsa@unsacom.fr

http://collab/sites/os/UNSA/default.aspx http://unsacom.org/

